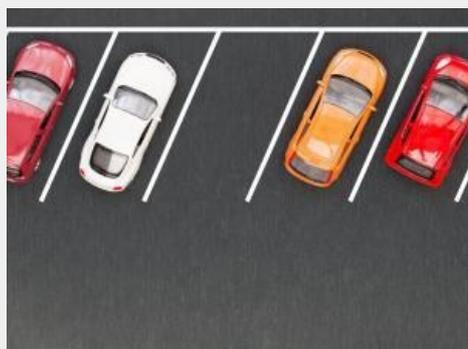


SÉCURITÉ

Plan Vigipirate : stationnement à l'école du Val Guermantes



Conformément au plan national Vigipirate renforcé "urgence attentat", le stationnement devient interdit aux abords du groupe scolaire du Val Guermantes, des deux côtés de la chaussée. L'interdiction s'étend depuis l'intersection de la rue Charles Péguy et de l'avenue Marcel Proust, jusqu'au n°17 de cette avenue.



Créé le : 14/11/2020



Plan du stationnement à l'école du Val Guermantes
(/sites/guermantes.fr/files/media/downloads/plan-vigipirate-stationnement-a-l-ecole-du-vg.pdf)

PDF
339.47 Ko